



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3928

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3928**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) a 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, Ecole de management de Lyon (EMLYON) Business School, musée des tissus-musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son "carnet de route" 2011-2015, la CCIL s'est fixée comme objectif d'augmenter l'efficacité de ses partenariats pour construire la performance économique du territoire. La démarche Citytechs s'inscrit dans ce cadre et vise à rassembler les acteurs innovants de la construction, de l'embellissement et du renouvellement de la ville, de faciliter les synergies des compétences inter-filières et de promouvoir l'excellence des savoir-faire des entreprises du réseau sur les marchés internationaux.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de la ville intelligente. Cette politique s'inscrit dans une histoire et dans les projets actuels de la Communauté urbaine.

Le développement de l'agglomération lyonnaise s'est appuyé sur un socle industriel solide, qui a su se renouveler au fil des siècles assurant ainsi la prospérité économique du territoire. De la mécanique à la chimie en passant par le transport industriel ou la santé, Lyon dispose de filières d'excellence qui se sont structurées pour devenir, aujourd'hui, des références mondiales. Surtout, Lyon a su opérer le virage des nouvelles technologies, en offrant aux entrepreneurs et chercheurs un terrain propice à l'installation d'infrastructures d'innovation de très haut niveau, notamment dans le domaine des cleantechs, des transports intelligents, ou encore des biotechs, etc.

Le territoire dispose également d'un écosystème particulièrement favorable à l'entrepreneuriat. La culture entrepreneuriale est particulièrement présente et valorisée, ce qui permet à Lyon de compter, aujourd'hui, plus de 135 000 établissements, avec une densité régionale supérieure à celle de grandes métropoles européennes telles que Barcelone ou Manchester.

Enfin, la Communauté urbaine a lancé de grands projets urbains (Lyon Confluence, Lyon Part-Dieu, Gerland, etc.) qui offrent aux urbanistes, architectes et opérateurs de ces projets des territoires d'expérimentation "grandeur nature" pour imaginer et construire de nouvelles formes de vivre, d'habiter et travailler en ville.

La Communauté urbaine souhaite soutenir la CCIL pour sa démarche Citytechs qui vise à accroître la connaissance des atouts du territoire et du développement urbain de l'agglomération à travers, d'une part, le "Lyon city tech tour" (organisation ad hoc pour la visite des délégations étrangères sur les sites lyonnais de systèmes urbains innovants et, d'autre part, une gamme de produits et de services en accompagnement de cette action de promotion qui doit valoriser les savoir-faire inter-filières.

b) - Programme d'actions pour 2013

Pour permettre la mise en oeuvre de la démarche Citytechs portée par la CCIL, il est proposé de soutenir, en 2013, les actions suivantes :

- la création d'un répertoire des partenaires Citytechs,
- le répertoire permettra de rendre visible l'offre (compétences) des partenaires Citytechs aux différents acteurs économiques locaux et internationaux, d'améliorer la connaissance des partenaires au sein même du réseau et de renforcer le poids de Citytech en tant que réseau d'entreprises. Le répertoire permettra de présenter de façon attractive les avantages concurrentiels détenus à la fois par l'ensemble des partenaires du réseau Citytechs et par chacun d'eux,
- l'impression de plaquettes de présentation de la démarche,
- en accompagnement des outils de promotion déjà élaborés, l'édition de la plaquette de promotion de la démarche Citytechs en différentes langues étrangères s'avère stratégique. Jusqu'à aujourd'hui, la plaquette de promotion n'a été éditée qu'en anglais et français. Sa traduction aura lieu en chinois, japonais, espagnol et portugais,
- l'impression des plaquettes de promotion des sites démonstrateurs Citytechs.

La CCIL organise, avec ses partenaires, un circuit qui permet aux délégations étrangères de découvrir les différents sites démonstrateurs des systèmes urbains innovants et d'obtenir une information sur l'ensemble des savoir-faire lyonnais dans ce domaine. Ce potentiel représente 15 000 prospects par an et plus de 40 pays. Une plaquette de promotion décrit l'ensemble des sites vitrines en insistant sur les compétences remarquables et spécifiques existant sur chaque site. Le lancement d'une édition en anglais et une réédition en français s'avèrent nécessaires.

La CCIL s'engage, par ailleurs, à inscrire ce projet en parfaite cohérence avec les objectifs partagés par les différents partenaires d'ONLY LYON et la communication développée dans ce cadre pour l'année 2013.

c) - Plan de financement prévisionnel

Budget prévisionnel 2013 (en €)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
création d'un répertoire des membres Citytechs	8 000	Communauté urbaine de Lyon	15 000
plaquettes de promotion de la démarche Citytechs	3 000	CCAlps (Programme européen)	15 143
plaquettes de promotion des sites démonstrateurs Citytechs	6 400	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) (Temps homme)	22 682
film de promotion sur Citytechs	10 118	Région Rhône-Alpes	15 000
élaboration de la plaquette de promotion des sites démonstrateurs Citytechs	9 807		
refonte du site internet	8 000		

appui à une mission de prospection à l'international	22 500		
Total	67 825	Total	67 825

Il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la CCIL dans le cadre de la démarche Citytechs.

Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la réalisation de son programme d'actions 2013, notamment pour la mise en œuvre de sa démarche Citytechs en 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.